COMMUNE DE RIVES-DU-COUESNON
Département d'Ille-et-Vilaine

Appel à candidatures

Convention d'occupation du domaine public – Règlement de consultation

Implantation d'une « boîte à pizza » à Saint-Jean-sur-Couesnon

APPEL À CANDIDATURES

Implantation et exploitation d'un distributeur automatique de pizzas à Saint-Jean-sur-Couesnon

Article 1 – Objet de l'appel à candidatures

La commune de Rives-du-Couesnon lance un appel à candidatures pour l'installation et l'exploitation d'un distributeur automatique de pizzas sur le domaine public communal, 3 rue Nationale à Saint-Jean-sur-Couesnon.

L'objectif est de proposer aux habitants un service de restauration de proximité, accessible et de qualité.

L'installation et l'exploitation du distributeur seront assurées par le candidat retenu, dans les conditions prévues par le cahier des charges.

Article 2 – Présentation du dossier de candidature

Les candidats devront fournir un dossier simple et complet comprenant les éléments suivants :

1. Présentation de l'entreprise

- Nom de l'entreprise et coordonnées.
- Adresse du siège social et nom du responsable.
- Présentation de l'activité et de l'expérience dans la fabrication ou la vente de pizzas.
- **Un extrait Kbis de l'entreprise datant de moins de 3 mois.**

2. Présentation du projet

- Description du service proposé et du fonctionnement du distributeur.
- Mode de fabrication et de préparation des pizzas.
- Modalités d'approvisionnement et de réassort du distributeur.

- Jours et horaires de disponibilité du service.
- Engagements concernant la qualité des produits et le respect des règles d'hygiène.

3. Présentation du distributeur

- **Une ou plusieurs photographies du distributeur proposé.**
- Dimensions du distributeur et surface nécessaire à son installation.
- Besoins techniques, notamment en matière de raccordement électrique.
- Modalités d'installation, d'entretien et de maintenance.
- Précisions sur la prise en charge des frais d'installation et d'exploitation.

Article 3 – Sélection des candidatures

La commune examinera les candidatures en tenant compte notamment :

- De la qualité du projet et du service proposé aux habitants.
- De l'expérience et du savoir-faire du candidat.
- Des caractéristiques techniques et de l'intégration du distributeur dans son environnement.
- Des garanties apportées concernant l'approvisionnement, l'hygiène et l'entretien du matériel.

La commune se réserve la possibilité d'échanger avec les candidats avant de prendre sa décision.

Article 4 – Conditions d'occupation

L'installation fera l'objet d'une convention d'occupation du domaine public conclue avec la commune.

La durée de l'occupation et le montant de la redevance seront précisés dans les conditions fixées par la commune.

Le candidat retenu devra respecter les dispositions du cahier des charges annexé.

Article 5 – Dépôt des candidatures

Les dossiers devront être transmis avant le 30 novembre 2026.

Adresse de dépôt :

Mairie de Rives-du-Couesnon
4 rue Nationale
35140 Saint-Jean-sur-Couesnon

Renseignements :
Téléphone : 02 99 39 12 57
Courriel : mairie@rivesducouesnon.fr

Article 6 – Attribution

Après examen des candidatures, la commune informera les candidats de sa décision.

Le candidat retenu sera invité à signer une convention d'occupation du domaine public avant toute installation.

Pièce annexe : Cahier des charges relatif à l'implantation et à l'exploitation du distributeur automatique de pizzas.